

Séance du jeudi 23 mai 2024

Salle du Tribunal

Présidence : Monsieur Lionel Voignon

A 19h30 précises, **le Président** salue chaleureusement **Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, les conseillères et conseillers présents, en les remerciant chaleureusement de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Il excuse le Syndic, Eric Küng, qui ne peut être présent pour des raisons de santé. Au nom du Conseil communal, il lui souhaite un prompt rétablissement.

Le Président avant de passer à l'appel prie l'ensemble des conseillères et conseillers de vérifier si leur télécommande est allumée et connectée, soit qu'elle clignote lentement en vert. Si ce n'est pas le cas il prie aux personnes concernées de s'annoncer immédiatement. Après vérification, toutes les télécommandes sont fonctionnelles.

Le Président procède à l'appel. **Sur 67 membres convoqué-e-s, 17 sont absents excusé-e-s, 1 absent-e, 49 sont présent-e-s.**

Il passe la parole à la scrutatrice pour l'annonce des excusé-e-s.

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre avec plaisir la 21^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et la 6^{ème} de l'année politique 2023-2024.

Le Président implore la protection divine sur les travaux de l'assemblée, ainsi qu'un prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Il adresse une bienvenue particulière au public nombreux ce soir et à la presse qui font l'honneur de leur présence.

Pour information au public, l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site internet de la commune de Payerne sous conseil communal/séances.

Il remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle, et en particulier, pour la gestion du vote électronique.

Il souhaite également la bienvenue à **Mme Florie Pico** qui officie ce soir comme secrétaire et la remercie d'avance pour son travail précieux.

Point a : Présentation de la Communauté régionale de la Broye (COREB)

Depuis plusieurs semaines, la COREB se rend au sein des Conseils communaux afin de présenter son travail. Ce soir, le Conseil communal a le plaisir d'accueillir Madame Christel Losey-Mosimann ainsi que Monsieur Lionel Conus, tous deux « Secrétaire régional » de la COREB.

La Présentation complète se trouve en annexe n° 9.

Questions:

Le **Conseiller Christian Gauthier** a pris connaissance ce soir des activités stratégiques liées au développement économique. J'ai noté que vous aviez organisé une soirée le 16 mai à Granges-Marnand, dans la Broye, où vous avez exprimé une opposition préventive aux nuisances sonores du F-35. Il est vrai que l'enjeu principal de ce dossier concerne l'implantation du centre de maintenance RUAG à Payerne. La problématique entre le canton de Lucerne et le canton de Vaud est que nous subissons les nuisances sonores sans bénéficier des emplois, alors qu'à Lucerne, ils ont les emplois sans les nuisances sonores.

« Pourriez-vous nous informer de l'avancement de ce dossier en lien avec la conseillère fédérale Viola Amherd ? Quelles sont les chances de succès pour que RUAG s'installe à Payerne ? Si cela ne se concrétise pas, quelles actions envisagez-vous ? »

Monsieur Lionel Conus a expliqué qu'effectivement, il s'agit d'une opposition préventive sur deux fronts. Le premier consiste à défendre l'intérêt des citoyens en matière de qualité de vie. Des calculs ont été réalisés concernant les courbes de bruit, et il a été constaté que le niveau sonore serait plus élevé à Payerne, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'aménagement du territoire pour les communes voisines. C'est pourquoi la COREB, l'ASIP et de nombreuses communes riveraines ont fait opposition.

Le second aspect concerne le lobbying pour les emplois. Il est clair qu'on ne peut pas compenser le bruit par des emplois. Cependant, il observe que, malgré la fermeture de Sion et la concentration des activités à Payerne, le nombre d'emplois à RUAG n'a jamais augmenté de manière significative : seulement quelques dizaines à Payerne. Ils souhaitent donc profiter de l'arrivée des F-35 pour rééquilibrer cette situation. Les discussions stagnent actuellement. Une opposition préventive a eu lieu et une séance de conciliation s'est tenue, dont le procès-verbal a été reçu. Les arguments régionaux y ont été présentés. Ils attendent désormais les décisions officielles de la Confédération et de la Cheffe de département. Si les oppositions sont maintenues, l'ASIP et la COREB devront décider de faire appel au Tribunal administratif fédéral. La réponse est attendue dans quelques semaines. L'opposition a un impact puisque le projet ne peut se développer comme prévu. Ils espèrent obtenir des propositions concrètes. Les F-35 nécessiteront moins d'entretien, ce qui pourrait entraîner une perte d'emplois chez RUAG. Ils se battent pour sauvegarder et relocaliser les emplois existants. Il y a un potentiel de développement avec les nouvelles activités liées aux conflits, notamment en Ukraine, ce qui pourrait augmenter le budget de l'armement et créer plus de sécurité, de drones et d'avions. Le lobbying continue, bien que les succès soient pour le moment limités. Des interventions ont lieu dans les Grands Conseils et toute la Romandie les soutient. »

Madame Christel Losey-Mosimann ajoute qu'en décembre, certaines communes ont été informées de la création d'un cadastre du bruit plus large, avec 5000 mouvements. Suite aux négociations, ce nombre a été réduit à 4500 mouvements.

Le Conseiller Adrian Kocher demande ce qui manquerait aux niveaux des conditions cadres pour implanter, dans les deux ans, par exemple cinq acteurs économiques ou entreprises dans la région. « Est-ce un manque de terrains ? Est-ce en raison de l'emploi ? »

Monsieur Lionel Conus exprime son point de vue. Il estime qu'il existe déjà une condition de visibilité. Les gens ne connaissent pas encore la Broye et ignorent qu'il y a des terrains disponibles, ce qui constitue un point à améliorer. Il évoque également l'attractivité de la région. En discutant avec des entreprises de la Côte, il constate qu'elles hésitent à venir s'installer dans la Broye, craignant que leurs employés ne les suivent pas. Il mentionne aussi la reconnaissance de l'attractivité de la Broye, sur laquelle il faut encore travailler. Quelques entreprises de premier plan, comme Nespresso, se sont installées ces dernières années, mais il en faudrait peut-être encore une ou deux pour véritablement démontrer le potentiel de la région.

Madame Christel Losey-Mosimann ajoute qu'elle souhaite que citoyen devienne un ambassadeur de notre région et parle de ses atouts. « Chacun de vous devrait transmettre un petit message à vos contacts professionnels, privés ou à votre réseau. La COREB est toujours là pour un premier contact et pour présenter les zones industrielles disponibles ainsi que tous les atouts de notre région. »

Monsieur Lionel Conus informe que la COREB est en train de finaliser une vidéo promotionnelle pour présenter la Broye comme une région accueillante, non seulement en termes d'infrastructures, mais aussi en termes de main-d'œuvre. La région dispose de crèches, d'universités, de sociétés locales et de régies. Ils projettent également de réaliser une étude sur la main-d'œuvre disponible dans la Broye. C'est un enjeu majeur pour les entreprises, la main-d'œuvre étant essentielle. Comme cela a été montré, la Broye compte 80'000 habitants, 50'000 actifs pour 30'000 emplois.

À la question du **Conseiller Xavier Prudhomme** au sujet de la stratégie concernant le transport modal, notamment au niveau des transports des marchandises, **Monsieur Lionel Conus** répond que la COREB est en contact avec cargo. De plus en plus d'entreprises s'intéressent ou intensifient leur présence en lien avec la stratégie 2050. Nous avons eu des échanges avec les CFF. Dans le réseau actuel, il est difficile d'ajouter plus de voies. Cependant, nous avons de bonnes nouvelles : d'ici quelques années, dans la zone d'Estavayer, un projet à Sévaz permettra de gérer le trafic de manière plus efficace.

Le Conseiller Michaël Marguet a souhaité savoir quelles sont les procédures ou les mesures en place pour l'octroi des aides aux entreprises. Il soulève cette question car récemment, un autre groupe s'interrogeait sur une entreprise qui montrait tous les signaux rouges, même le directeur quittait le navire pendant la demande d'aide. La réponse était que la COREB avait étudié le dossier et qu'il n'y avait aucun risque. Or, l'argent a été perdu. Quelles mesures sont mises en place ? Car, selon moi, ce n'est pas aux communes de se substituer aux banques. »

Monsieur Lionel Conus a répondu que pour obtenir un prêt du fonds régional, une demande de subvention nécessite un dossier comprenant un business plan, les charges financières et le compte de résultat. La commission de gestion, composée de représentants des secteurs économiques, de banquiers, d'avocats et d'autres parties prenantes, analyse le dossier. Ils émettent un préavis pour le comité exécutif, qui prend la décision finale. Une fois la décision d'octroi prise, il y a toujours une part de risque. Il est à moitié d'accord avec le **Conseiller Michaël Marguet** : personne ne veut prendre de risques trop importants. Si les communes ou la COREB ne le font pas, ce ne sont certainement pas les banques qui le feront. Chaque soutien octroyé comporte un risque. Les entreprises florissantes avec de bons chiffres ne sont pas celles qui demandent du soutien. Il y a toujours une part de risque, et cela fait partie du rôle d'encouragement. « Nous ne nous trompons pas toujours, mais ce n'est pas une science exacte. »

Le Conseiller Michaël Marguet a ensuite demandé : « Avons-nous un chiffre ou des statistiques concernant les pertes ? »

Monsieur Lionel Conus a expliqué qu'une évaluation est faite chaque année sur la santé des entreprises. Sur le site internet figure le nombre d'entreprises qui ont demandé des subventions ces dernières années. La grande majorité réussit à rembourser.

Madame Christel Losey-Mosimann a précisé que c'est un coup de pouce apprécié au niveau régional. Ce fonds de développement est souvent envié et est solidaire des 49 communes présentes. Cela constitue un atout qui aide à choisir une région plutôt qu'une autre. »

Le Président remercie **Madame Christel Losey-Mosimann** ainsi que **Monsieur Lionel Conus** pour leur présentation. A la suite d'une séquence de questions réponses, le Président clôt le sujet en ajoutant qu'il est essentiel que la Broye intercantonale ne s'oublie pas et ne soit pas oubliée. « Personne ne défendra notre développement mieux que nous même ! » Déclare-t-il.

Point b : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Tous les conseillères et conseillers ont reçu une copie du procès-verbal de la dernière séance du conseil. Les données personnelles sont désormais caviardées. **Le Bureau** continuera d'étudier ce procédé pour être sûr qu'il soit cohérent. Il existera désormais deux versions du PV : une publique, caviardée ; et une autre archivée, non caviardée.

En raison d'une incompréhension, l'annexe 7 est incomplète. La feuille de signatures à l'appui de la candidature de Monsieur le Conseiller Pingoud est manquante. Elle sera jointe au PV et figurera dans la version publique du PV. Elle ne sera par ailleurs pas caviardée vu qu'il s'agit d'un document public. La version du PV actuellement en ligne a d'ores et déjà été corrigée.

Le Président confirme qu'aucune remarque n'est parvenue au bureau à ce jour et demande si une conseillère ou un conseiller souhaite exprimer une remarque ou émettre une proposition de modification.

La parole n'étant pas demandée. Conformément à l'art. 67 al. 2 du règlement du Conseil communal, le procès-verbal est adopté d'office.

Le procès-verbal étant adopté, **le Président** adresse ses vifs remerciements à Madame Pico, secrétaire suppléante, pour la qualité de son travail et son efficacité.

Point c : Correspondances :

A ce jour, 5 correspondances sont parvenues au bureau du Conseil. **Le Président** va en donner lecture dans l'ordre chronologique.

- Le 26 mars 2024, de la société Agramat SA, adressé à la Municipalité et remis en copie au Préfet ainsi qu'au Conseil communal. Ce courrier nous a été remis avec des photos pour appuyer son contenu, elles seront à disposition dans le PV et son disponible auprès du Président en cas d'intérêt immédiat (annexe 1) ;
- Le 4 avril 2024, de la **Conseillère Sandra Savary pour le groupe UDC** (annexe 2) ;
- Le 4 avril 2024, de la **Conseillère Sandra Savary pour le groupe UDC** (annexe 3) ;
- Le 25 avril 2024, de la **Conseillère Catarina Pina pour le groupe PSIP** (annexe 4) ;
- Le 12 mai 2024, de la **Conseillère Sabine Rapin-Correvon** pour le groupe PLR (annexe 5).

Le Président propose de poursuivre avec les différentes assermentations. Les candidats seront d'abord présentés par leur présidente ou président de groupe et seront ensuite assermentés en même temps.

Point d : Assermentation de Monsieur Paulo Jorge Fernandes Pinho (PSIP) en remplacement de Monsieur Philippe Savary

Le Président passe la parole à la présidente du groupe PSIP, la **Conseillère Catarina Pina**, pour la présentation de son candidat. Monsieur Paulo Jorge Fernandes Pinho est d'origine portugaise et vit en Suisse depuis 2005 ; à Payerne depuis 2007. Il a deux enfants nés à Payerne. Il se réjouit de rejoindre cette nouvelle aventure qui est le Conseil communal.

Le Président remercie la **Conseillère Catarina Pina**.

S'agissant d'une candidature hors liste électorale, soit hors viennent-ensuite, **le Président** confirme que les signatures requises ont été réunies et contrôlées et que Monsieur Fernandes Pinho figure bien au registre du corps électoral communal.

Point e: Assermentation de Madame Ginette Ozelley (UDC) en remplacement de Madame Michelle Berchtold

Le Président passe la parole à la présidente du groupe UDC, **Madame la Conseillère Sandra Savary** pour la présentation de sa candidate. Madame Ginette Ozelley est née à Lausanne,

mariée et heureuse maman de 4 enfants et grand-maman de 3 petits enfants. Elle dispose d'une formation d'assistante en pharmacie puis d'assistante en laboratoire dans les domaines laitier. Il y'a environs 3 décennies, elle a été conseillère communale durant 3 législatures avec le PDC. A la naissance de ses enfants, elle a choisi de s'occuper de sa maison tout en étant bénévole aux cartons du cœur, à terre des hommes, au croc-bonheur, puis, à l'ASIPE en tant que surveillante des petits et des grands en qualité de salariée. A travers les expériences de la vie, elle aime le contact avec les autres et se réjouit de partager cette législature avec les membres du conseil et de la Municipalité.

Le Président remercie la Conseillère Sandra Savary.

Point f : Assermentation de Monsieur Yann Gilliland (PLR) en remplacement de Monsieur Pierre Oulevey

Le Président donne la parole à la Présidente du groupe PLR, la **Conseillère Sabine Rapin-Correvon** pour la présentation de son candidat. Monsieur Yann Gilliland est âgé de 32 ans. Il travaille en tant que chargé de projet et coordinateur événementiel à l'Ecole de Cirque de Lausanne. Il a grandi et passé sa jeunesse à Payerne. Il a fait partie de plusieurs sociétés locales. Il est encore investi aujourd'hui dans certaines d'entre elles. Il apprécie s'investir dans des projets et voir la ville de Payerne bouger et évoluer. Après un apprentissage de boulanger-pâtissier à la boulangerie Ducrot, il s'est orienté vers le domaine social travaillant tant avec des personnes âgées qu'avec des personnes en situation de handicap. L'Ecole de Cirque lui a ensuite proposé un poste de chargé de projet. Il y a évolué durant plusieurs années avant la pandémie. Il a, par la suite, eu la chance de gérer le Café du Marché avec son conjoint durant quelques mois avant de partir vivre deux ans à Bulle. Il a ouvert une boutique de produits du terroir à Gruyères qui a été revendue pour pouvoir revenir à Payerne. Il espère prochainement retrouver un café-restaurant à exploiter à Payerne.

Le Président remercie la Conseillère Sabine Rapin-Correvon.

S'agissant d'une candidature hors liste électorale, soit hors viennent-ensuite, **le Président** confirme que les signatures requises ont été réunies et contrôlées et que Monsieur Yann Gilliland figure bien au registre du corps électoral communal. Bien que Monsieur Gilliland figurait sur la liste du PLR lors des dernières élections, il a déménagé entre temps. Aussi, le Bureau a décidé de le traiter comme une candidature hors liste électorale.

Le Président invite les trois candidats à le rejoindre devant l'assemblée et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation. Après lecture du texte du serment par **le Président**, Monsieur Paulo Jorge Fernandes Pinho, Madame Ginette Ozelley, Monsieur Yann Gilliland, prêtent tour à tour serment en levant la main droite. **Le Président** les félicite et sous les applaudissements de l'assemblée, **le Conseiller Paulo Jorge Fernandes Pinho**, la **Conseillère Ginette Ozelley** et le **Conseiller Yann Gilliland** regagnent les rangs de leur groupe respectif.

Le Président procède au deuxième appel. La Conseillère Aurélie Meylan est arrivée à 19h44. Sur 70 Conseillères et Conseillers, le Conseil communal compte 53 membres présents pour poursuivre les délibérations de ce jour.

Le Président rappelle aux nouveaux assermentés qu'aucun membre ne peut parler en étant assis et qu'il est d'usage de débiter toute prise de parole en saluant le Président du Conseil et ensuite l'ensemble de l'assemblée avec une formule type, telle que par exemple : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues » et de poursuivre avec leur propos.

g. Nomination d'un membre délégué à l'ARAJ Broye en remplacement de Madame Michelle Berchtold (UDC)

Le Président rappelle la proposition du groupe UDC présentant la **Conseillère Ginette Ozelley** à ce poste. Aucune autre candidature n'étant proposée, la **Conseillère Ginette Ozelley** est nommée par vote à main levée à l'unanimité.

h. Communications de la Municipalité

Tous les membres ayant reçu les communications de la Municipalité jointes par écrit à la convocation de la présente séance du conseil communal, **le Président** les passe en revue point par point. Si une conseillère ou un conseiller souhaite intervenir, il est invité à s'exprimer en levant la main lorsque le point est cité.

Le Président s'adresse au **1^{er} Vice-Président** et aux membres de la Municipalité pour savoir s'il souhaite faire part d'une communication orale.

La parole n'est pas demandée, **le Président** peut passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du Jour :

En préambule, la **Conseillère Catarina Pina** demande, conformément à l'article 87 du règlement du conseil communal, qu'il soit procédé qu'à la lecture des conclusions des rapports des commissions d'étude des préavis.

Le Président relève que la dispense des lectures des rapports peut être admise si les pièces ont été communiqués cinq jours auparavant. Ceci étant manifestement le cas, **le Président** soumet l'objet au vote.

La proposition est acceptée par 45 oui, 6 non et 1 abstention.

En préambule, **le Président** rappelle que les trois premiers points de l'ordre du jour constituent un complexe de préavis. Ils forment un tout car ils affectent tous le secteur du ruisseau Motélon. Dès lors, il est essentiel que chaque conseillère et chaque conseiller puisse voter en disposant une compréhension globale des enjeux en présence. Pour ce faire, **le Président** procédera en trois phases.

Dans une première phase, il donnera la parole aux rapportrices et rapporteurs des commissions ad hoc et des finances et il ouvrira la discussion sur chacun des préavis pris séparément. Il n'y aura pas de vote à ce stade.

Dans une deuxième phase, **le Président** ouvrira une discussion générale sur l'ensemble des travaux prévus par les trois préavis.

Dans une troisième phase, il ouvrira le vote sur chaque préavis séparément. Il demande à l'assemblée si cela est clair pour tout le monde ou si cela pose un problème à quelqu'un.

Point 1,2,3 : 28/2022 : Remise à ciel ouvert et revitalisation des ruisseaux du Motélon et Crèvecoeur ; 29/2022 : Suppression d'un bassin incendie à Vers-chez-Savary ; 02/2024 : Ruisseau du Motélon, reprise des traversées routières à Vers-chez-Savary

Le Président appelle la **Conseillère Dominique Gilland** et le **Conseiller Jean-François Rossier**.

La **Conseillère Dominique Gilland** lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis tel que présenté.

La **Conseiller Jean-François Rossier** lit les conclusions du rapport de la commission des finances et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie les rapporteur-e-s pour la lecture des conclusions et ouvre la discussion sur cet objet.

La **Conseillère Dominique Gilland** demande au **Municipal Henchoz**, si au vu de la date du dépôt du rapport, les subventions fédérales et cantonales seront encore garanties et à la même hauteur.

Le Municipal Henchoz confirme que oui, du moins l'administration communale est régulièrement contactée par Monsieur Scheurer du canton pour demander l'état du dossier.

Monsieur Roland Bucher souhaite savoir : « Comment les agriculteurs seront-ils indemnisés pour la perte de terres cultivables et les exportations affectées ? Qui sera responsable de l'entretien du ruisseau ? Nous savons que dans les zones de loisirs, les déchets seront probablement jetés sans égard. Quelles mesures envisagez-vous pour résoudre ce problème ? Comment prévoyez-vous gérer l'accès au parking pour les utilisateurs des infrastructures, en particulier en dehors de la période de tirage, ainsi que la location et l'utilisation du stand 50 mètres ? Le canton de Fribourg a-t-il été consulté concernant les risques d'inondations au Motélon ? »

Le Municipal Henchoz explique que dans ce type de situation, une convention est conclue avec les exploitants. Les tarifs sont fixés en concertation avec Prometerre et un expert agricole. Cela est appliqué lorsque des terres agricoles sont concernées. Pour ce qui est de la deuxième question, si les agriculteurs acceptent de prendre en charge l'entretien des berges,

cette disposition est mentionnée dans le préavis. Ils pourront les utiliser dans le cadre de compensations écologiques. Dans le cas contraire, l'entretien sera réparti entre le canton et la commune, selon des modalités à définir. En ce qui concerne le parking, il y a lieu de se référer à la séance du 3 avril 2023 durant laquelle il a été prévu un échange de parcelles situé devant le stand de tir. Une parcelle de 500 mètres carrés sera ainsi dédiée au stationnement des véhicules. Enfin, pour la quatrième question, le canton de Fribourg a effectivement été contacté concernant la gestion des inondations au Motélon. Cette responsabilité lui incombe. La Municipalité a déjà amplement de tâches à accomplir de son côté.

Le Conseiller Bernard Vonnez réagit en ce qui concerne la réponse à la question n°2. Si l'agriculteur accepte de s'occuper des berges, il pourra les inclure dans ses compensations écologiques. Cependant, cela signifie-t-il qu'il devra également ramasser les déchets dans la zone de karting et l'accrobranche, et autres secteurs similaires ? Il lui semble que la question initiale portait à la fois sur l'entretien du ruisseau et sur le ramassage des déchets, et non uniquement sur les berges.

En réponse, **le Municipal Henchoz** précise que la commune dispose, dans le cadre du service de l'entretien public, de personnel déjà en charge de l'entretien des ruisseaux et des berges. Si la situation décrite précédemment venait à se produire, les mesures nécessaires seront prises. En tout état de cause, les ressources nécessaires existent au sein de l'administration communale pour entretenir ces ruisseaux.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan émet une réserve concernant ce préavis. En examinant l'image satellite, figurant à la page 11 du document, il constate que les deux ruisseaux, à un certain endroit, passent à environ 50-70 mètres l'un de l'autre, au-dessous de la ferme de la famille Golliez. Il ne comprend pas le choix d'un tel détour, qui pénalise à la fois la société des tireurs à la cible et les agriculteurs. Un raccordement plus direct des deux ruisseaux plus en amont aurait été plus simple et moins coûteux. Bien qu'il y ait peu de charges pour la commune, il convient de rappeler que les citoyen-en-s payernois-e-s sont également contribuables à la Confédération et aux cantons et que ces travaux seront financés par les deniers publics.

Le Municipal Henchoz répond : « Si je comprends bien votre question, vous suggérez un tracé traversant les terres agricoles, en se référant à l'image satellite de la page 11. Vous auriez souhaité un tracé plus direct. Cependant, ce choix n'a pas été retenu. Le tracé en pointillés représente le canal actuellement souterrain, ce qui justifie le tracé en jaune. Ces analyses n'ont pas été réalisées par Jacques Henchoz, mais par des bureaux d'étude spécialisés, notamment le bureau Biotec, expert en revitalisation des ruisseaux, qui ont déterminé l'utilité de ce tracé. Quant au financement, il est vrai qu'il provient de taxes et d'impôts. Cependant, il serait pertinent de se questionner sur les subventions ECA ou celles de la DGMR, également financées par des taxes et cotisations. Faut-il alors les refuser ? Je vous laisse y réfléchir. »

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt la discussion. Il remercie la commission ad hoc, ainsi que la commission des finances pour leur travail. Il prie **la Conseillère Dominique Gilliand** et **le Conseiller Jean-François Rossier** de rejoindre l'assemblée.

Le Président appelle le **Conseiller Pascal Savary** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc ayant traité le préavis n°29/2022.

Le Conseiller Pascal Savary lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis municipal.

Le Président remercie le rapporteur pour son travail et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt la discussion. Il remercie la commission ad hoc pour son travail. Il prie le **Conseiller Jean-François Rossier** de rejoindre l'assemblée.

Le Président appelle le **Conseiller Bernard Vonnez** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc ayant traité le préavis n°02/2024.

Le Conseiller Bernard Vonnez s'excuse car dans les documents envoyés au Conseillères et Conseiller à la page 2 du rapport de la commission ad hoc, au paragraphe financement, il manque deux paragraphes ; soit :

« La réponse donnée par Monsieur le Municipal Jacques Henchoz : le fond « Ville de demain » a été crée au 31.12.2022 et validé par l'adoption des comptes en juin 2023. »

Dès lors, le fond n'existait pas lors de la rédaction des préavis 28/2022 et 29/2022 qui ont été validés par la Municipalité le 2 novembre 2022. »

Le Conseiller Bernard Vonnez lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et propose à l'unanimité de ses membres de voter le préavis municipal.

Le Président remercie le **Conseiller Bernard Vonnez** et la commission ad hoc pour son travail. Il prie le **Conseiller Bernard Vonnez** de rejoindre l'assemblée.

Le Président ouvre immédiatement la discussion générale sur l'ensemble des travaux prévus dans le secteur du Motélon.

Le Conseiller Roland Bucher exprime son opposition totale à ces projets. Il trouve absurde et aberrant de créer un nouveau lit de ruisseaux de 11 mètres de large traversant des constructions existantes pour un petit ruisseau. Il a précisé qu'il n'avait absolument rien contre la revitalisation des cours d'eau, mais il estime qu'au nom de l'écologie, on sacrifie des terrains agricoles pour mettre à ciel ouvert un ruisseau. Il craint que cette solution ne résolve pas les problèmes de crues. Selon lui, l'idée est farfelue et il rappelle que la canalisation de ce ruisseau ne va pas disparaître. De plus, ce projet va compliquer l'accès au stand et éliminer toute possibilité pour les utilisateurs de ces lieux, à l'exception des activités de tir. Même les plus grands défenseurs de la nature, les pêcheurs, trouvent ce projet absurde. Il a souligné que le ruisseau du Crève-Coeur n'a pas un flux d'eau constant toute l'année et que la création de ce ruisseau pourrait générer d'autres problèmes, notamment des inondations en direction du canton de Fribourg. Moralité selon lui « l'écologie n'a pas de prix sauf pour le contribuable ! ». Il a ajouté que les acteurs locaux sont réduits au silence par la menace d'expropriation et

que des projets similaires dans cette zone sont également absurdes. En conclusion, il a exhorté ses collègues à faire preuve de bon sens et à refuser ces projets.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan rejoint partiellement son collègue Roland Bucher dans son intervention. Il ne comprend pas les choix municipaux de découper ce projet en trois préavis distincts, alors que cela les oblige à les traiter simultanément, mobilisant ainsi trois commissions, plus la commission des finances. Il a comparé cette situation à d'autres cas où des sujets complètement différents sont regroupés dans un même préavis. En conséquence, il a annoncé qu'il suivrait la position de son collègue Roland Bucher et a invité l'assemblée à en faire de même en refusant ces projets.

Le Conseiller Bernard Vonnez rebondit sur les propos de son collègue Jean-Jacques Guisolan. Il estime que le projet ne doit pas être mis de côté et que le préavis 02/2024 est nécessaire pour l'entretien et l'amélioration du passage de la route à Vers-chez-Savary. Il pense que refuser ce projet n'apporterait rien de positif à la commune. Il a souligné qu'en cas d'accident, lors d'une crue, si le talus venait à céder, les coûts seraient bien plus élevés. Il a rappelé que en-dessous de la route vers chez Savary du bas est vers chez Savary du haut, se trouvent les eaux usées, les eaux claires, des lignes électriques et téléphoniques. Pour toutes ces raisons, il recommande de ne pas rejeter ce projet et propose de soutenir le préavis 02/2024. »

Le Municipal Henchoz espère être suivi par les autres conseillère et conseillers. Il a rappelé que la commission a siégé et que 27 membres soutiennent pleinement ces projets. Concernant l'accessibilité au stand de tir, il a affirmé qu'elle est assurée et que cette initiative répond aux souhaits des agriculteurs. Il a souligné que les pêcheurs, invités aux séances, ont montré de l'enthousiasme et que leurs seules remarques concernaient la prudence lors des interventions dans le ruisseau. Il a également indiqué que la gestion des territoires incombe à chaque canton, en référence à Fribourg. Ce projet découle de la loi fédérale sur les eaux en vigueur depuis 2011, et de nombreuses communes en sont satisfaites. Enfin, il a justifié la séparation en trois préavis comme une réponse aux critiques passées et a encouragé à voter favorablement pour le bien de la biodiversité et du territoire.

Le Conseiller Christian Gauthier a appris lors d'une assemblée de groupe qu'il y aura un quatrième préavis sur le même sujet. Il s'interroge sur ce nouveau préavis et sur ce qu'il apportera concernant le même sujet.

Le Municipal Henchoz explique qu'il s'agit d'une proposition d'échange de parcelles près du stand de tir, la parcelle 1493 n'étant pas une propriété communale. La Municipalité a validé l'entrée en matière de cet échange, mais attend le vote des préavis avant d'entamer les démarches. Cet échange n'influencera pas les trois préavis soumis ce soir.

Le Conseiller Alexandre Godel exprime sa surprise quant aux propos qu'il vient d'entendre en relation avec les préavis concernant le canton de Fribourg après la présentation en début de séance sur la force de l'intercantonalité et la vision économique de la région. Il a noté que ce n'était pas une question, mais simplement une remarque sur les relations mentionnées.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** clôt la discussion et ouvre le vote sur chaque préavis.

Le Président procède au vote du préavis 28/2022 qui est accepté par 28 oui, 20 non, 4 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 28/2022 de la Municipalité du 2 novembre 2022 ;
ouï les rapports des commissions chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remise à ciel ouvert et de revitalisation des ruisseaux de Motélon et de Crèvecoeur, tels que décrits dans le présent préavis, par un montant de Fr. 2'080'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérales de Fr. 1'976'000.- ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant TTC de Fr. 2'080'000.- ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 104'000.- sur une durée de 30 ans.

Le Président procède au vote du préavis 29/2022 qui est accepté par 41 oui, 8 non, 3 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 29/2022 de la Municipalité du 2 novembre 2022 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux pour la suppression du bassin incendie à Vers-chez-Savary, tels que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr 83'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérales de Fr. 78'850.- ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité de financer le montant de Fr. 83'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à amortir en une seule fois la somme de Fr. 4'150.- par le compte de fonctionnement.

Le Président procède au vote du préavis 02/2024 qui est accepté par 46 oui, 4 non, 2 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2024 de la Municipalité du 24 janvier 2024 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de fonçage hydraulique sous la route communale côté hameau et de reprofilage de chemin et route en lisière de la forêt de Creux de Nervaux pour un montant de Fr. 320'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 179'600.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, à recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 179'600.- par un prélèvement sur les fonds de réserve n° 9.282.2040 « Ville de demain ».

4. Préavis n°04/2024 : Demande de subvention complémentaire pour l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) de Fr. 150'000.- par année dès 2024 et jusqu'en 2028

Le Président appelle le Conseiller Michaël Marguet, la Conseillère Catarina Pina et la Conseillère Laura Macchia pour la lecture des conclusions de leurs rapports.

Le Conseiller Michaël Marguet, au nom de la commission ad hoc, représentant de la majorité, propose à l'assemblée de voter le préavis municipal amendé aux articles n° 1 et n° 3.

La Conseillère Catarina Pina, dans son rapport minoritaire de la commission ad hoc, recommande de voter le préavis municipal tel que présenté.

La Conseillère Laura Macchia, au nom de la CoFin, propose à la majorité de ses membres, de voter le préavis municipal aux articles n° 1 et n° 3.

Un récapitulatif des amendements est joint en annexe n° 8.

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La Conseillère Delphine Morisset s'est exprimée en ces termes : « Par le biais du préavis n° 04/2024, il nous est demandé d'augmenter les subventions de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) d'un montant de CHF 150'000.- par année. La durée de cette subvention faisant également l'objet de nos discussions de ce soir. Pour ma part, je souhaiterais vous expliquer pourquoi je n'ai pas pu me résoudre à signer le rapport de la CoFin. Malgré nos nombreuses discussions, je n'ai pas réussi à avoir une vision claire de ce projet et de sa gestion quant à l'utilisation de cette nouvelle subvention. Et finalement, je ne crois pas que l'objectif de fréquentation de 20'000 visiteurs par an va notablement améliorer le problème systémique des finances de l'ASAP. De ce fait, je suis pour maintenir les subventions actuelles en adaptant l'offre si nécessaire. »

Le Conseiller Xavier Pruhomme déclare qu'il votera en faveur du préavis n°04/2024. Cependant, il souhaite obtenir quelques explications sur le fonctionnement de l'ASAP. En effet, à la lecture du rapport de la commission des finances, il relève les termes suivants : cadence soutenue des projets, fatigue de l'équipe actuelle, répartition de la charge de travail, changement de stratégie marketing. Ces mots sont significatifs et pourraient indiquer des turbulences dans la gestion de l'association. Il souligne que dans toute structure, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'une association, les deux fonctions clés sont celles de directeur ou directrice et de président ou présidente. Il s'adresse donc à son président, le **Municipal Schmid**, en lui demandant s'il y a des inquiétudes ou des désaccords concernant le management, la vision ou la politique au sein de l'ASAP.

Le Municipal Schmid affirme l'absence de désaccord au sein de l'ASPE et du comité, et précise qu'il y a une vision stratégique. Il souligne que le secteur écologique tire ses revenus principalement des visiteurs, du sponsoring et des fondations selon certains projets. Fort de son expérience de plus de cinq ans dans le tourisme, il insiste sur la passion et le dévouement requis dans ce métier, où les heures supplémentaires sont courantes et souvent difficiles à compenser. Les professionnels, animés par leur passion et leur engagement envers les projets et la région, ne comptent pas leurs heures. Dans les secteurs du tourisme et de la culture, l'investissement personnel est profond et dépasse les simples retombées économiques, touchant aussi le bien-être de la population et l'accès à la culture et à l'histoire. Enfin, il évoque la directrice de l'abbatiale, toujours passionnée et engagée, bien que ne pouvant pas s'exprimer lors de cette séance, mais dont l'enthousiasme a convaincu la commission.

Le Municipal Schmid explique que la Municipalité a pris en compte les rapports des commissions. Par conséquent, la Municipalité propose **des contre-amendements municipaux** (voir annexe n° 8).

La Conseillère Laura Macchia indique au **Conseiller Prudhomme** que les mots du rapport sont basés sur le préavis municipal.

Le Conseiller Adrian Kocher exprime son soutien total à l'initiative et serait prêt à soutenir une demande pour un montant supérieur à celui demandé. Cependant, il soulève une interrogation concernant le montant de CHF 100'000.-, destiné à augmenter de 20% un poste technique et à créer un poste à 80 % pour des personnes ayant des compétences scientifiques

en histoire et histoire de l'art. Ces compétences sont certainement nécessaires, mais comment les lier avec le solde de montant demandé.

Dans ce cadre, il salue l'allocation de CHF 50'000.- pour le budget marketing, tout en questionnant la stratégie sous-jacente. Il se demande comment il est possible de promouvoir efficacement le budget marketing alors que les recrutements envisagés sont essentiellement pour des compétences techniques. Il sollicite des éclaircissements sur la stratégie et sur la manière dont ce budget supplémentaire sera valorisé pour le marketing.

Le Municipal Schmid rappelle un précédent en 2017, lors duquel la question de la mise en place du marketing avait été soulevée dans le contexte de la création du Pôle muséal. À l'époque, il affirme que la Directrice était parfaitement apte à remplir cette fonction. Il souligne que le marketing requiert un certain flair et du temps pour être efficacement mis en œuvre, des compétences que la Directrice possède, en plus de ses compétences scientifiques. Il met en avant l'importance des événements à valeur ajoutée dans l'augmentation de la fréquentation, soulignant que leur absence au cours des dernières années avait entravé l'atteinte des objectifs. Il insiste sur la nécessité de laisser à la directrice le temps de définir un plan marketing et une stratégie de dépense. Par ailleurs, il fait référence aux observations de la commission en 2017, qui avait relevé le besoin en ressources humaines et financières pour exploiter pleinement le marketing. Ainsi, il conclut qu'il était impératif d'engager du personnel pour gérer les événements et la partie scientifique, soulignant que la création d'événements nécessite à la fois des compétences techniques et scientifiques. Il a également mentionné une réorganisation au sein de l'équipe. Il regrette le manque de moyens pour s'insérer dans des réseaux supra-régionaux, mais exprime la volonté de développer des partenariats avec ces acteurs.

Le Conseiller Sébastien Pedroli souligne la longue durée du processus entourant l'Abbatiale depuis son arrivée en 2011, comparant cette situation à un marathon. Il exprime son admiration pour ce monument, le qualifiant de joyau pour la ville de Payerne, et partage des anecdotes sur l'impression positive qu'il a suscitée chez des visiteurs venant de loin, comme de Taïwan. Il annonce son soutien au projet en tant que membre de la minorité, en maintenant le montant de CHF 150'000, tout en argumentant que trois ans ne seraient pas suffisants pour mener à bien ce projet. Il est d'accord avec la Municipalité sur l'investissement à partir de 2025, proposant ainsi **un sous-amendement à l'art. 1** du rapport de la minorité (voir annexe n° 8).

Le Municipal Schmid remercie le Conseiller Sébastien Pedroli.

Le Conseiller Roland Bucher propose de mettre en opposition le rapport minoritaire avec le sous-amendement du **Conseiller Sébastien Pedroli** et ensuite de mettre la proposition qui l'emporte en opposition avec la proposition de la Municipalité.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan propose de voter sur la durée et le début du subventionnement.

A la demande de la **Conseillère Sabine Rapin Correvon**, le **Président** prononce une suspension de séance et une reprise des débats à 22h05.

Après un prolongement de 10 minutes, la séance reprend à 22h15.

Le Président demande aux scrutateurs de procéder au contre appel par vote à main levée. Le contre-appel confirme que toutes les conseillères et conseillers sont présents conformément au deuxième appel survenu précédemment.

Le Président procède au vote (voir annexe n° 8 sur le contenu des amendements et sous-amendement) :

Vote n° 1 : Sous-amendement Pedrolí/Amendements Municipalité. L'amendement municipal l'emporte avec 34 oui, contre 15 oui pour le sous-amendement Pedrolí.

Vote n° 2 : Amendements majorité ad hoc + CoFin/ Amendements Municipalité. L'amendement municipal remporte 44 oui contre 8 oui pour les amendements de la majorité ad hoc + CoFin.

Vote n° 3 : Amendements Municipalité/ Préavis de la Municipalité et rapport de minorité ad hoc. L'amendement municipal est accepté à une large majorité contre 14 oui pour le rapport de minorité ad hoc.

Le Président procède au vote du préavis 04/2024 amendé par la Municipalité qui est accepté par 42 oui, 10 non, 0 abstention.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 04/2024 de la Municipalité du 7 février 2024 ;
ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à compléter le soutien à l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) par un montant annuel de Fr. 150'000.- dès 2025 sur une durée de 3 ans ;

Article 2 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.- aux comptes de fonctionnement 2025, montant financé par les liquidités courantes compensé par un prélèvement de Fr. 150'000.- sur le fonds de réserve 9.282.1510 « Fonds pour la culture » ;

Article 3 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à porter ce montant annuel de Fr. 150'000.-, financé par les liquidités courantes, aux comptes de fonctionnement 2026 et 2027 ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à conserver la propriété des aménagements et équipements muséographiques et d'en faire supporter la charge

d'amortissement estimée à Fr. 27'000.- au compte de fonctionnement de la Commune, ainsi que de modifier dans ce sens l'article 4 du Contrat d'usage et de prestations entre l'ASAP et la Commune.

Le Président remercie la commission ad hoc, ainsi que la commission des finances pour leur travail. Il prie les **Conseillères Laura Macchia et Catarina Pina**, ainsi que **le Conseiller Michaël Marguet** de rejoindre l'assemblée.

Le Président s'excuse pour les aléas informatiques et remercie **le Conseiller Sébastien Pedroli** pour sa contribution qui, il l'espère, permettront de développer Sunvote, fleuron économique en terre vaudoise

Préavis n°06/2024 : Demande de crédits d'investissement pour le réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement de la ventilation de la cuisine de la Colonie des Clus à Bullet

Le Président appelle Madame la **Conseillère Vânia Silva Reis** et lui passe la parole pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc qui recommande à l'assemblée de voter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Roland Bucher est favorable au préavis. Cependant, il a été mentionné dans le rapport que **le Municipal Schmid** n'a pas pu confirmer si la rubrique CFC 411 du devis de Fr. 5'500.- représentait le prix de l'équipement lui-même ainsi que son installation. Une réponse à ce sujet est demandée.

Le Municipal Schmid répond qu'il n'a pas la réponse actuellement. Il assure que celle-ci sera fournie lors de la présentation du préavis et lors de la discussion des budgets

Le Président procède au vote du préavis 06/2024 amendé par la Municipalité qui est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 06/2024 de la Municipalité du 6 mars 2024 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 159'000.- pour les travaux d'aménagement de la place de jeux ;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 38'000.- pour les travaux de remplacement de la ventilation de la cuisine ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 197'000.-, par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 197'000.- dont il y aura lieu de déduire les éventuelles participations de tiers, son amortissement correspondant à la législation en vigueur.

Le Président remercie la commission ad hoc pour son travail et prie **la Conseillère Vânia Silva Reis** de rejoindre l'assemblée.

6. Divers

Le Président ouvre la discussion.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan souhaite savoir où en est le dossier de l'affaire Lidl et les tractations avec la commune.

La Municipale Picinali indique que la commune a déposé une opposition qui a porté principalement sur l'augmentation du trafic poids lourds car, selon le rapport de trafic, ce trafic devra être exclusivement géré via la jonction autoroutière de Payerne. La décision de la Municipalité est de veiller à ce que les infrastructures soient adaptée et que le trafic des poids lourds reste dans des proportions raisonnables. « Nous attendons de reprendre les discussions avec la Commune de Corcelles et Lidl dans le but de trouver des solutions qui répondent aux attentes de notre population. »

Le Conseiller Christian Gauthier rappelle qu'au dernier conseil, la Conseillère Sarah Neuhaus avait exprimé le souhait de connaître les dates de la première et de la dernière facture engendrant le dépassement concernant le préavis 01/2020, point 1 sur la Salle Guillermaux.

Le Municipal Schmid mentionne qu'il renseignera à ce sujet lors de la prochaine séance.

Le Conseiller Alexandre Godel s'est exprimé en ces termes : « Ma question s'adresse à la Municipalité. Nous sommes arrivés à plus de la moitié de la législature, même presque aux deux-tiers de celle-ci, et je voudrais savoir si la Municipalité a déjà débuté les réflexions sur son organisation future pour la prochaine législature, sur les futures questions de gouvernance de nombre de municipaux, de temps d'occupation, etc...

Si oui, avons-nous déjà une tendance et si non quel est le planning prévu pour ces réflexions ? »

Le Municipal Henchoz confirme que les réflexions ont commencé et que l'équipe travaille sur le sujet depuis un certain temps. Il assure que toutes les informations seront communiquées dans les délais légaux.

Le Conseiller Yannick Moser, récemment assermenté, invite la Municipalité à examiner la gestion des préavis, notamment ceux déposés trop tardivement, déposés puis modifiés, déposés puis retirés, ou encore jumelés sans justification claire. Il évoque des exemples tels que la Brasserie, Notre-Dame, etc. Il demande à la Municipalité de prendre en considération

le travail des conseillers, qui ont des responsabilités dans le cadre de leur mandat de milice, et il sollicite des efforts supplémentaires en ce sens.

Le Conseiller Sébastien Pedroli souhaite aborder un sujet évoqué précédemment par **le Conseiller Christian Gauthier** lors de la séance du 2 mars 2023. Il rappelle sa présidence de la commission ad hoc sur le préavis 27/2022 portant sur l'alimentation du fonds dédié aux énergies renouvelables et au développement durable, notamment la conclusion no°3 qui prévoyait l'affectation des émoluments communaux à partir de 2024. Ayant constaté que le règlement n'a apparemment pas encore été promulgué malgré la date avancée, il souhaite obtenir des informations sur l'état d'avancement du dossier.

La Municipale Picinali répond que la commission a presque finalisé le catalogue des mesures, avec un fonds actuel de Frs 350'000.- conformément à la conclusion du préavis. Elle explique que l'attribution au Fonds des émoluments versés par le groupe E devrait commencer à partir de 2024. Elle annonce également que la Municipalité propose, avec le préavis des comptes 2023 une attribution supplémentaire de Frs 500'000.- pour alimenter le fonds, dont l'attribution dépendra du vote lors du prochain conseil.

Le Conseiller Sébastien Pedroli demande si une partie des subventions pourra être utilisée en 2024.

La Municipale Picinali confirme que oui.

Le Conseiller Christian Gauthier interroge la Municipalité sur les conséquences de la dissolution du fonds de la culture avec MCH2 sur les provisions et les fonds de réserve. Il souhaite avoir des informations sur les conséquences que cela aura sur le bilan notamment en vue de l'attribution des montants en juin à ce présent fonds de réserve.

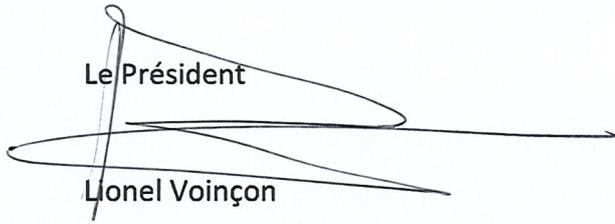
Le Municipal Nicolas Schmid répond que la Municipalité expliquera les implications de MCH2 sur les fonds de réserve. Il précise que les fonds de préfinancement devront être mieux définis, avec des projets clairement nommés et une durée explicite. Le fonds de la culture, lié au fonctionnement, devra être dissous et ramené au capital. Il indique également que des clarifications sont attendues sur les moyens de transition pour tous les fonds de réserve. Les fonds spéciaux devront être réglementés de manière très claire, dès leur création, une exigence récurrente de la COFIN et désormais de MCH2. Il promet de fournir d'autres détails en temps voulu.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** remercie l'assemblée pour l'excellente tenue des débats malgré les déboires informatiques.

Le Président prie les personnes qui se sont exprimées pendant la soirée de transmettre leur prise de parole par écrit à la secrétaire ce soir au plus tard par mail. Compte-tenu de la proximité entre la séance de ce jour et la séance du 13 juin, il est prié de faire preuve de célérité dans la relecture de ses interventions

La séance est levée à 23h03.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping horizontal strokes and a vertical line on the left side.

Lionel Voinçon

La Secrétaire (suppléante)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Pico' with a stylized flourish above the 'P'.

Florie Pico